

## PROGRAMME DES INVESTISSEURS IMMIGRANTS DU CANADA PROCURATION

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_, nomme et constitue par les présentes INDUSTRIELLE ALLIANCE VALEURS MOBILIÈRES INC. (ci-après nommée « le mandataire »), un courtier en valeurs mobilières de plein exercice, constitué en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* ayant son établissement principal dans la province de Québec au 2200, rue McGill College, bureau 320, Montréal (Québec) H3A 3P8, à titre de procureur et mandataire auquel je confère le pouvoir de faire, pour moi et en mon nom et pour mon compte, d'agir et de faire toute chose, aussi effectivement et entièrement que si je le faisais moi-même, à savoir:

1. utiliser les fonds déposés par le (la) soussigné(e) auprès du mandataire selon les modalités de l'entente de souscription que j'ai signée avec sa Majesté la Reine du chef du Canada tel que requis par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada (« CIC »), pour réaliser un placement se qualifiant aux fins du Programme des investisseurs immigrants du Canada (ci-après désigné « le programme fédéral »), tel que défini dans le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés* (« le Règlement »);
2. plus particulièrement, transférer la somme de 800 000 \$ canadiens (« la somme ») à CIC, par l'intermédiaire de Industrielle Alliance, Fiducie Inc. (« le facilitateur »), agissant en qualité de facilitateur en vertu du programme fédéral, ladite somme devant être placée dans un billet à ordre sans intérêt d'une durée de cinq (5) ans (« le billet des fonds »), émis au nom du (de la) soussigné(e) par les fonds agréés (tel qu'établi dans l'entente de souscription et le Règlement) et garanti par les provinces ou territoires concernés d'après leur allocation respective;
3. obtenir un prêt auprès du facilitateur ou tout autre créancier qualifié désigné par celui-ci (« le prêt »), afin de compléter la somme requise pour réaliser le placement et signer tous documents éventuellement requis ou nécessaires relativement audit prêt;
4. utiliser les fonds déposés par le (la) soussigné(e) auprès du mandataire pour régler les intérêts sur le prêt, les honoraires liés à l'obtention du prêt et tous autres frais administratifs ou de référencement;
5. nantir, hypothéquer, céder ou donner des garanties sur le billet des fonds à tout créancier qui m'accorde le prêt, à titre de garantie à l'endroit de ce prêt, notamment selon les termes de la lettre d'instructions irrévocable et le nantissement en faveur dudit créancier;
6. faire la garde du billet si ce dernier ne fait pas l'objet d'une cession, d'un nantissement ou d'une mise en garantie et, à l'échéance du billet dont il a la garde, le remettre à CIC avec les coordonnées de l'immigrant pour en assurer le remboursement à l'immigrant;
7. rembourser le prêt à même tout montant reçu par le mandataire en mon nom, y compris le produit du billet des fonds à échéance;
8. recevoir toute somme payable ou à être déboursée en faveur du (de la) soussigné(e) par toute entité relativement au placement. accorder des quittances et mainlevées, établir, effectuer et endosser en mon nom, signer et exécuter tout autre acte ou document. y compris mais sans s'y limiter, tous chèques, effets de commerce, billets à ordre, traites bancaires et ordres de paiement nécessaires pour mettre en œuvre les dispositions susmentionnées;
9. instituer, soutenir et entreprendre toute poursuite ou autre procédure judiciaire en mon nom relativement à toute question susmentionnée et, si le mandataire le juge souhaitable, transiger ou soumettre à l'arbitrage toute action ou procédure judiciaire, déterminer les sommes que je pourrais devoir et renoncer à quelque de mes droits; et
10. de façon générale, signer en mon nom tout contrat ou document et faire tout ce que le mandataire peut juger nécessaire et souhaitable dans le but de donner effet à la présente procuration, l'entente de

PROGRAMME IMMIGRANTS INVESTISSEURS

souscription ou le placement, incluant sans toutefois s'y limiter, la convention de prêt ou la garantie relative à ce prêt, la signature d'un représentant du mandataire suffisant à engager le (la) soussigné(e).

Le (la) soussigné(e) reconnaît que le facilitateur aux fins du programme fédéral peut percevoir des commissions ou honoraires et qu'il partage les commissions ou honoraires reçus avec le mandataire.

La présente procuration peut être révoquée sous réserve des conditions prévues à l'entente de souscription; telle révocation prendra effet seulement sur réception par le mandataire d'un avis écrit de révocation formelle. Cependant, la présente procuration survivra toute incapacité ou insolvabilité du (de la) soussigné(e) survenant après la date de la présente procuration.

La présente procuration est régie par les lois en vigueur dans la province de l'Ontario. Les tribunaux de cette province, ainsi que la Cour Suprême du Canada, sont seuls compétents pour juger tout différend qui pourrait survenir entre les parties.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé la présente procuration à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Nom du (de la) mandant(e)

\_\_\_\_\_  
Signature

Adresse de résidence permanente: \_\_\_\_\_

SIGNÉE EN PRÉSENCE DE : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Nom du témoin

\_\_\_\_\_  
Signature

Adresse de résidence permanente: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_